

Communiqué de presse  
3 septembre 2020



## Plan « France relance » : Une déception pour le secteur de l'hôtellerie-restauration et le monde du tourisme

Roland Héguy, Président de l'UMIH : « *Nous comprenons et soutenons les objectifs du plan de relance du Gouvernement qui ambitionne à la fois de retrouver en 2 ans le niveau économique d'avant-crise et de préparer la France de 2030. Nous tenons cependant à lui rappeler que la situation économique pour les hôtels, cafés, restaurants, traiteurs et discothèques est toujours extrêmement critique, et qu'à très court terme, c'est près de 15% de nos établissements qui sont menacés de fermeture, faute de trésorerie et de perspectives. Pour rétablir la confiance il faut donner de visibilité à nos entreprises. Avant que le plan ne commence à produire ses effets en 2021, la soudure à réaliser cet automne sera très difficile. C'est pourquoi, nous attendons des mesures complémentaires adaptées à notre industrie, le tourisme, qui représente 8% du PIB lors du prochain comité interministériel du tourisme.* »

Le Gouvernement a présenté aujourd'hui son plan « France relance » pour relancer l'économie suite à la crise sanitaire résultant de la propagation du covid-19 dans notre pays. **Ce plan est une déception pour l'hôtellerie-restauration et donne l'impression que le Gouvernement ne prend toujours pas la vraie mesure de la crise que notre secteur traverse et qui, actuellement, n'est toujours pas derrière nous.**

***Un rebond estival mais une rechute économique possible dans un environnement qui reste marqué par l'incertitude***

Plongé en « activité zéro » entre le 15 mars et le 2 juin pour éviter la propagation du virus, les cafés, hôtels, restaurants, traiteurs, discothèques, est l'un des secteurs les plus touchés par cette crise.

Cette rentrée constitue le moment de vérité pour nos professionnels qui travaillent en temps normal avec une clientèle d'affaires, d'événementiel qui représentent près de 35% des taux d'occupation ou encore avec les touristes étrangers qui sont toujours aux abonnés absents. La saison estivale 2020, bien que courte, fût globalement satisfaisante sauf dans les grandes métropoles où la situation économique de nos professionnels demeure très préoccupante.

L'UMIH évalue à 15% le nombre de défaillances d'entreprises d'ici décembre 2020 pour les cafés, hôtels, restaurants et discothèques, soient potentiellement 200 000 salariés au chômage d'ici la fin de l'année.

### Contact presse

Ophélie ROTA – 06 82 82 95 82 – ophelie.rota@umih.fr

Charlotte Le MONIET – 07 87 02 69 66 – charlotte.lemoniet@umih.fr



### ***Où sont les mesures pour préserver l'emploi et les trésoreries des TPE/ PME ?***

Depuis le 15 mars, l'UMIH et ses syndicats associés ont un travail régulier avec le Gouvernement dans le but d'éviter à tout prix la casse économique et sociale dans les cafés, hôtels, restaurants, traiteurs, discothèques. Ainsi, l'UMIH et ses syndicats associés avaient produit une contribution « Pour une relance permettant au secteur CHRD de rebondir et de revivifier les territoires ». Malgré cette méthode de travail, les mesures du plan de relance ne rassurent pas la profession en ce qui concerne la préservation des emplois, ni en matière de renforcement des trésoreries.

Pour que réellement nos professionnels sortent la tête de l'eau, nous attendons toujours des mesures fortes à très court terme pour tenir cet automne :

- **La prolongation du dispositif de l'activité partielle** « covid-19 » au moins jusqu'au 31 mars 2021 et aussi longtemps que cela sera nécessaire pour accompagner la reprise d'activité du secteur, y compris pour les sièges sociaux et sous-traitants dépendant de la filière
- **Sur les loyers**, la suspension des pénalités et des poursuites pour nos professionnels jusqu'au 31 décembre 2020 avec un prolongement de l'ordonnance du 25 mars 2020 et l'instauration de mécanismes d'incitation fiscale avec l'instauration d'exceptionnelle en 2020, d'un crédit d'impôt au bénéfice des bailleurs.
- **Une exonération de charges patronales et salariales** jusqu'à la fin de l'année 2020 pour accompagner la relance du secteur.
- **Faire enfin contribuer les assureurs aux pertes d'exploitation du secteur**
- **Le report des échéances bancaires** de 6 mois supplémentaires (pour être porté à 12 mois, jusqu'en mars 2021) pour les TPE et PME du secteur « *notre industrie hôtelière repose sur de lourds investissements immobiliers et mobiliers récurrents ce qui fragilise d'autant plus nos entreprises c'est pourquoi le report de 6 mois supplémentaires est vital pour de nombreux hôteliers.* » Jean-Virgile Crance, président du GNC



**A propos de l'UMIH : L'Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie (UMIH) est l'organisation professionnelle N°1 du secteur de l'hôtellerie restauration.** Avec ses syndicats associés, l'UMIH représente 77% des entreprises adhérentes à une organisation professionnelle. Depuis 70 ans, la confédération représente, défend et promeut les professionnels indépendants cafetiers, restaurateurs, hôteliers, ainsi que les acteurs du monde de la nuit. L'UMIH est présente et active sur tout le territoire avec plus de 2 000 élus et 400 collaborateurs répartis en plus de 100 fédérations départementales.

### **Contact presse**

Ophélie ROTA – 06 82 82 95 82 – ophelie.rota@umih.fr

Charlotte Le MONIET – 07 87 02 69 66 – charlotte.lemoniet@umih.fr